MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA

N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __
Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __
N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Evolution d'une piste de karting pour la transformer en piste de formation à la conduite et au nouvelles technologies de mobilité.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale
SOC EXPLOIT DU CIRCUIT DIJON PRENOIS

N° SIRET
0 1 7 1 5 0 8 7 1 0 0 0 3 0

Type de société (SA, SCI...)
Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
MORIZOT

Prénom(s)
Yannick

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Surface de projet :	:6,8 ha projet soumis à déclaration selon la rubrique IOTA 2.1.5.0.
Surface imperméabilisée prévu:	: 0,95 ha
Surface de défrichement :	:1,39 ha - soumis à une autorisation de défrichement .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet a pour objectif de concevoir un nouveau circuit d'essai, intégrant la construction de la chaussée, des accotements, ainsi que la création de zones d'infiltration à gravier et de bassins paysagers d'infiltration.

Une fois que la conception du projet est établie, les travaux de préparation du terrain peuvent débuter. Cette phase comprend des opérations de déboisement, de démolition partielle, de pose des clôtures et du portail, ainsi que de décapage de la terre végétale.

4.2 Objectifs du projet

faire une extension de la piste actuelle afin de répondre aux différents besoins des acteurs de ces nouvelles mobilités (électricité , hydrogène , essence décartonné).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1-Travaux de terrassement : Les travaux de terrassement consistent en la réalisation des opérations de déblaiement nécessaires à la construction des fondations des différents ouvrages, tels que les bassins d'infiltration et les fondations de la voirie du circuit de karting. Ils englobent également la mise en place des bordures et le remblayage des zones spécifiques des ouvrages mentionnés précédemment.
2-Construction des fondations : La réalisation d'une fondation solide est primordiale pour assurer une surface plane, durable et résistante au sein du circuit de karting. Elle implique la superposition de plusieurs couches de graviers non traités, comme le GNT 0/80, le GNT 0/31,5 et le GNT 0/20, avec un compactage rigoureux. De plus, l'utilisation d'un géotextile dépolluant est nécessaire pour le bassin d'infiltration.

3-Mise en place de l'enrobé : Une fois que les fondations sont en place, l'enrobé est appliqué sur toute la surface du circuit. Il s'agit d'un mélange d'agrégats et de liant hydrocarboné qui confère au revêtement une surface lisse et résistante. Pour garantir une surface uniforme et de qualité, l'enrobé est minutieusement compacté et nivelé à l'aide de rouleaux compresseurs et d'équipements spécialisés de nivellement.

4-Marquage et finitions : Une fois que l'enrobé est prêt, les marquages spécifiques au circuit sont réalisés. Cela comprend le traçage précis des lignes de départ et d'arrivée, des lignes de bordure et des points de référence sur la piste. Les finitions comprennent également l'installation d'éléments de sécurité, tels que des barrières de protection, ainsi que la mise en place d'un éclairage adéquat.
Enfin, les travaux de finition sont accompagnés de travaux paysagers, tels que l'ensemencement hydroseeding et divers aménagements pour embellir les abords du circuit.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant la phase d'exploitation, le circuit sera utilisé (dans la journée d'activité normale) pour les activités suivantes :

-Organisation de stages de conduite par des entreprises de formation, ainsi que par les communes et les collectivités locales.
-Essai de voitures par les concessionnaires, qu'il s'agisse de modèles courants, de nouveaux modèles ou même de véhicules électriques grâce à notre capacité de recharge sur place.
-Essai de voitures utilisant de nouvelles technologies telles que l'hydrogène.
-Organisation d'heures de conduite pour les particuliers souhaitant améliorer leur niveau de conduite.

Lors de la phase de démantèlement, le site sera laissé dans son état actuel, bénéficiant ainsi à la commune.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement après avoir obtenu la décision de l'examen au cas par cas.
Demande de déclaration au titre de la rubrique a rubrique IOTA 2.1.5.0 de la loi sur l'eau après avoir obtenu la décision de l'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface totale de projet :	: 6,8 ha
surface imperméabilisée prévue :	: 0,96 ha
surface de défrichement	: 1,39 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Circuit Dijon Prénois

Localité : _____

Code postal : 2 1 3 7 0 BP : __ __ __ Cedex : __ __

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0 4 ° 5 4 ' 0 4 " E Lat. : 4 7 ° 2 2 ' 0 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __ Lat. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __

Point de d'arrivée : Long. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __ Lat. : __ __ ° __ __ ' __ __ " __

Communes traversées :

Prenois

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

la commune de Prénois n'a pas de PLU est donc soumis au Règlement National d'Urbanisme.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	le situé dans la zone ZNIEFF type II : LA MONTAGNE DIJONNAISE DE LA VALLÉE DE L'IGNON A LA VALLEE DE L'OUCHE, identifiée par le numéro 260014993
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Selon le dossier départementale des risques majeurs de cote d'or la commune de Prenois dispose d'AZI de l'Ouche, de la Vandenesse et du Suzon HYDRATEC 2013.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Directive oiseaux : FR2612001- Arrière côte de Dijon et de Beaune située à 6km du site de projet, Directive habitat: FR2600975-Cavités à chauves-souris en Bourgogne,située à 6,5 km du site de projet Directive habitat : FR2600957-Montagne côte d'orienne située à 3,5km
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☑	☐	des zones d'infiltration des eaux pluviales sont prévus dans la cadre de ce projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet prévoit un défrichement de 1,3 hectare d'arbres. Cependant, des mesures spécifiques seront prises pour préserver les espèces végétales et animales protégées, conformément aux recommandations de l'étude écologique réalisée dans le cadre de ce projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site du projet est situé à seulement 3,5 km du site le plus proche inscrit dans le réseau Natura 2000. Par conséquent, il est prévu que le projet n'aura aucun impact sur le réseau Natura 2000 existant dans les environs.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	le projet prévoit des travaux de défrichement sur une surface de 1,3ha
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	à courte durée, lors de la phase des travaux,
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	à courte durée, lors de la phase des travaux,
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	à courte durée, lors de la phase des travaux,
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les eaux pluviales collectées seront infiltrées dans la nappe au niveau des ouvrages appropriés après avoir subi un traitement par des géotextile dépolluant net des plantes
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Eaux souterraines

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Selon le site 'http:/www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr', aucun projet nécessitant une étude d'impact n'est recensé dans l'environnement proche du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MORIZOT

Prénom Yannick

Qualité du signataire Président

SEDP
CIRCUIT DIJON - PRENOIS
21370 PRENOIS

À Prenois

Fait le 17/07/2023

Signature du (des) demandeur(s)

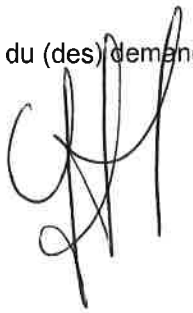

Annexe 2

Plan de situation 1/25000

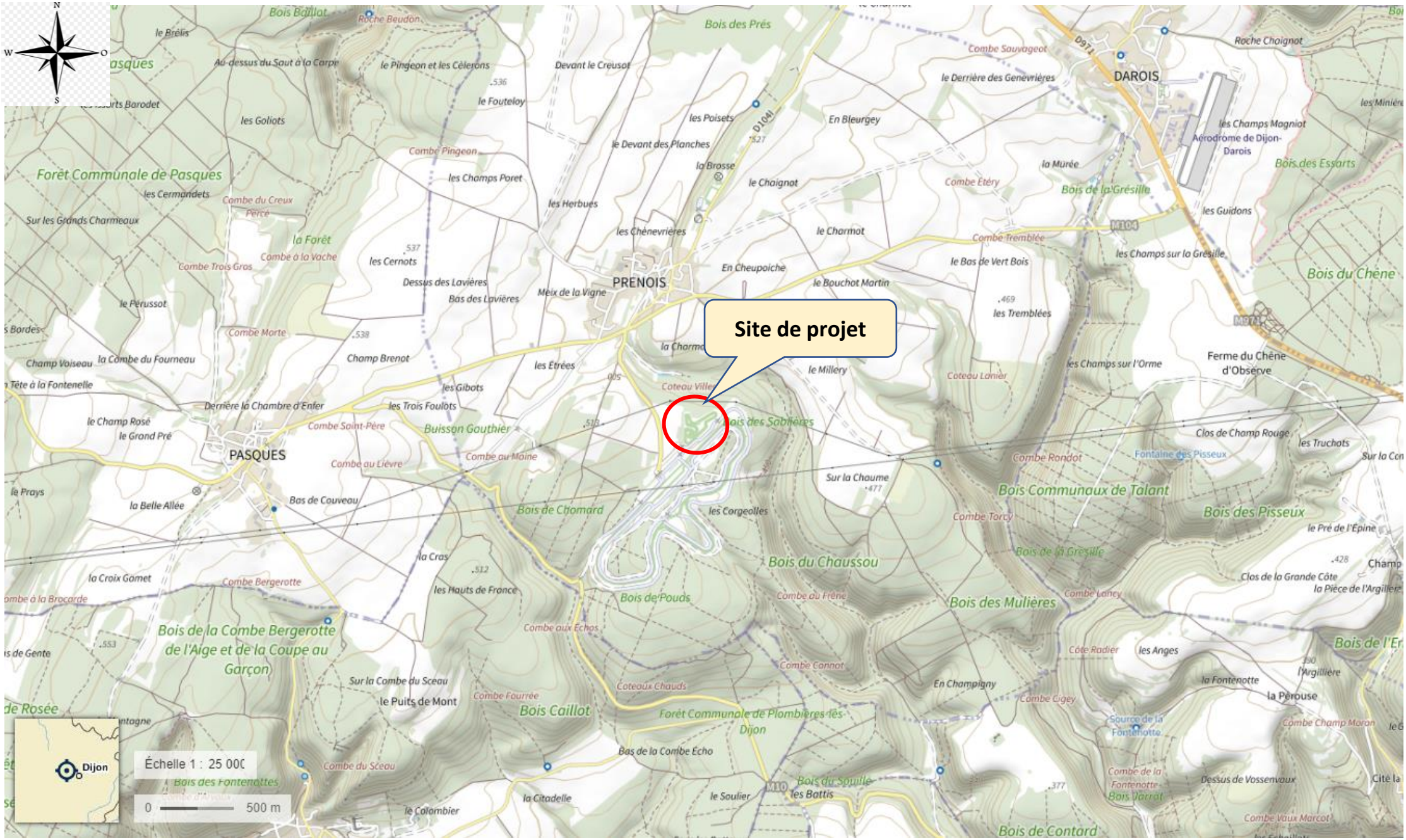

TECTA

Département de la Côte-d'Or

COMMUNE PRENOIS

Maître d'Ouvrage

Circuit Dijon-PRENOIS

Phase : Demande d'examen au cas par cas

Carte de situation

1/25 000

Annexe 3

Plan d’exécution du projet

Circuit Dijon-Prenois

Aménagement Piste de Karting

ROGER MARTIN
PROFESSION ENTREPRENEUR

ROGER MARTIN
88,route de Gray -BP16-
21850 saint Apollinaire
Tél:03.80.78.80.80
Télécopie:03.80.78.80.88
dijon@rogermartinsa.com

PLAN PROJET

Echelle 1/500

MAITRE D' OEUVRE

Date		B.P.E.	☐
Nom		B.P.E. avec commentaires	☐
Visa		Réserves à réemettre	☐

Indice	Date	Modifications	N° Dossier	Auteur	Approbateur
0	24.06.2022	Version originale		B.BARROS	JP DONNINI
1	29.03.2023	Modif piste		B.BARROS	JP DONNINI
2	13.04.2023	Modif bac à gravier + zone d'infiltration		B.BARROS	JP DONNINI
3	17.04.2023	Modif altitude zone Ouest		B.BARROS	JP DONNINI

LEGENDE

- VIBREUR
- GBA
- ENROBE PISTE
- ENROBE CHAUSSEE
- BAC A GRAVIER
- ACCOTEMENT PISTE
- ZONE PAYSAGERE D INFILTRATION

Coupe A-A'

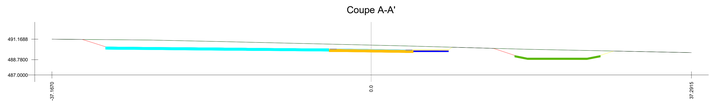

Coupe B-B'

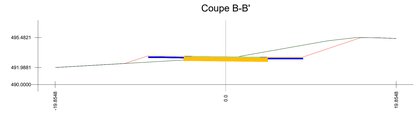

Coupe C-C'

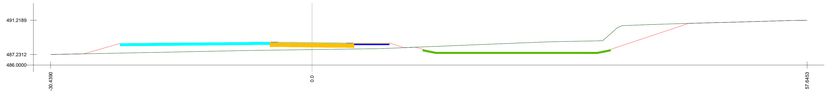

Coupe D-D'

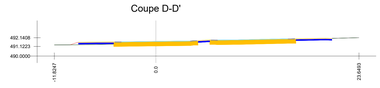

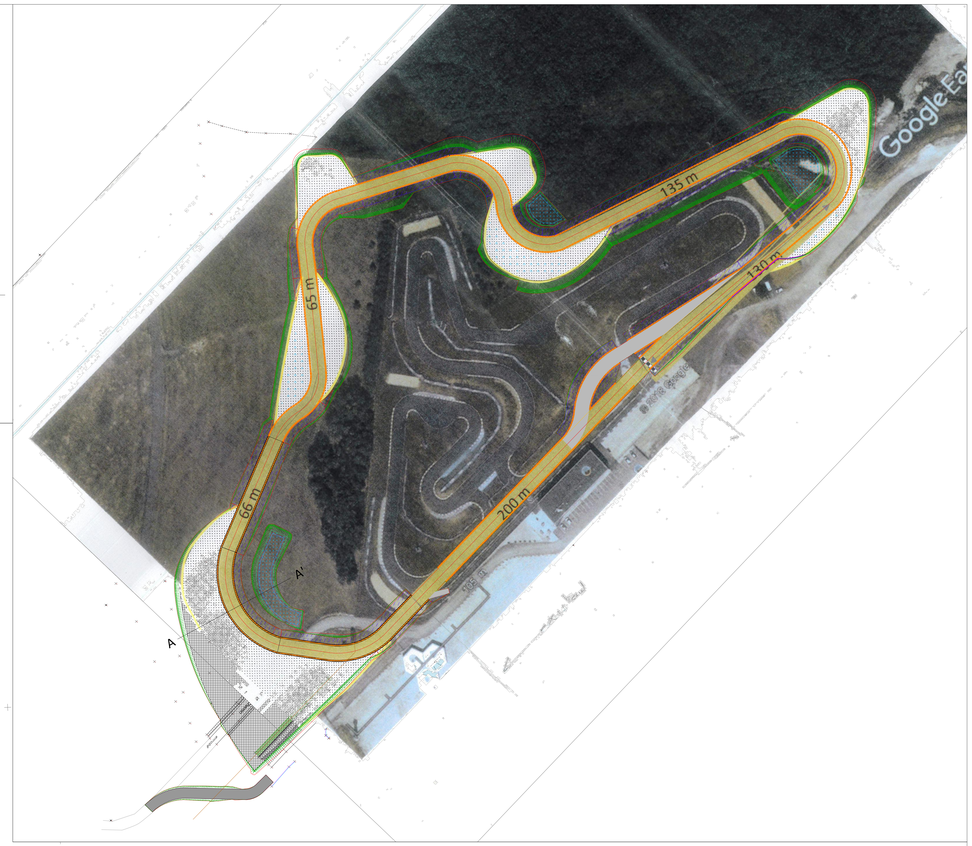

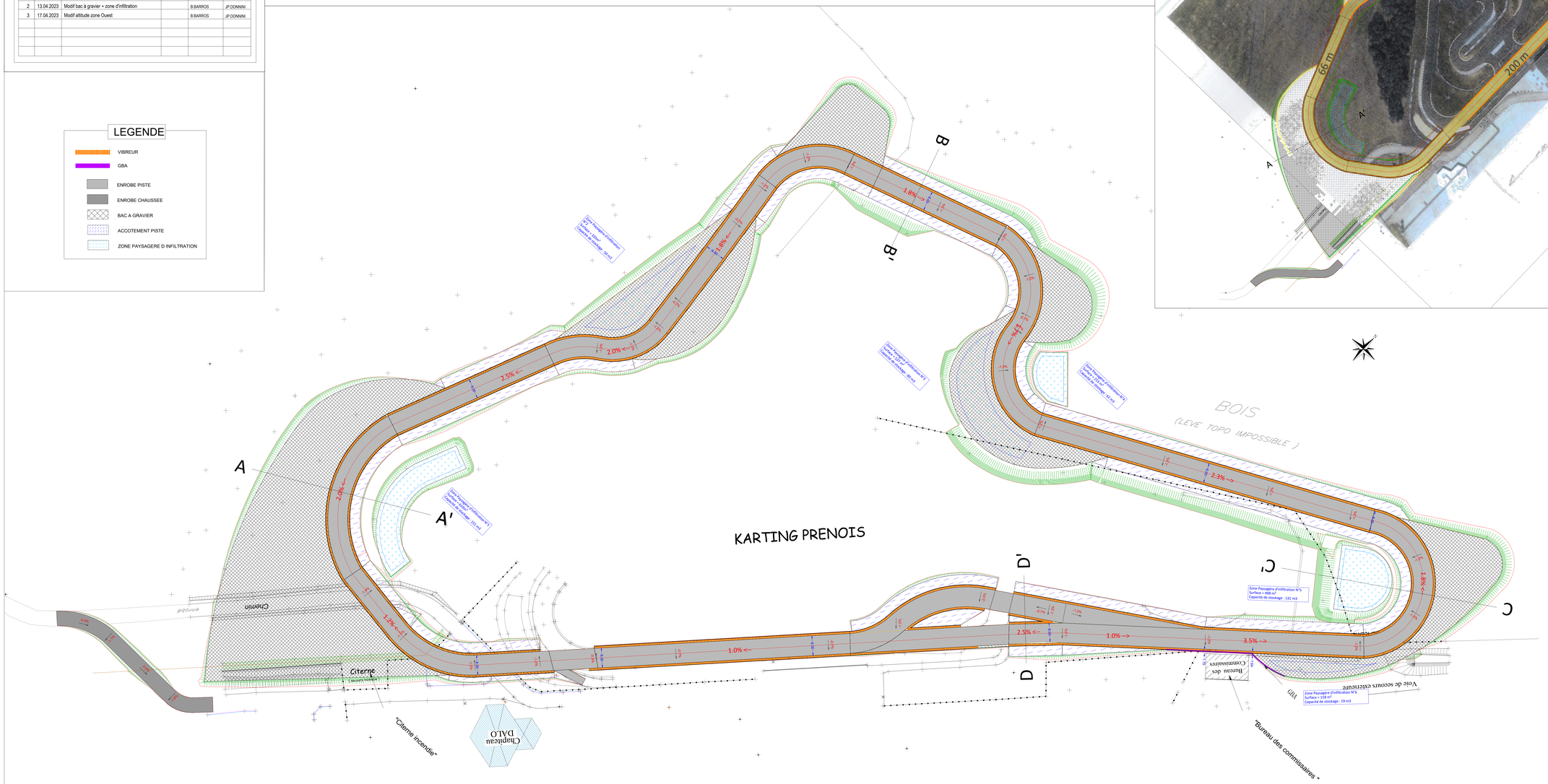

Annexe 4

Plan des abords

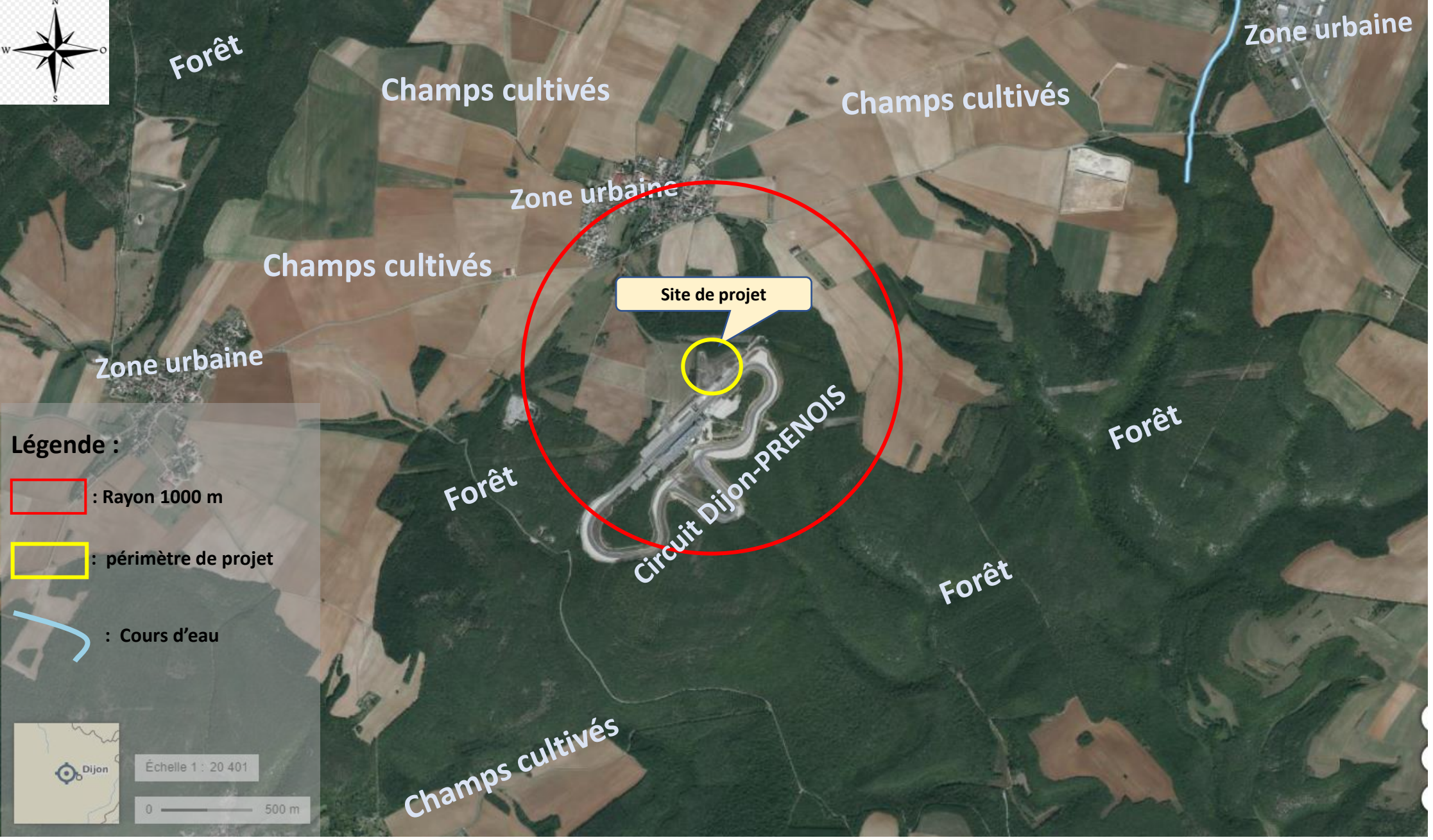

TECTA

Département de la Côte-d'Or

COMMUNE PRENOIS

Maître d'Ouvrage

Circuit Dijon-PRENOIS

Phase : Demande d'examen au cas par cas

Plan des abords

Annexe 5

Album photographique

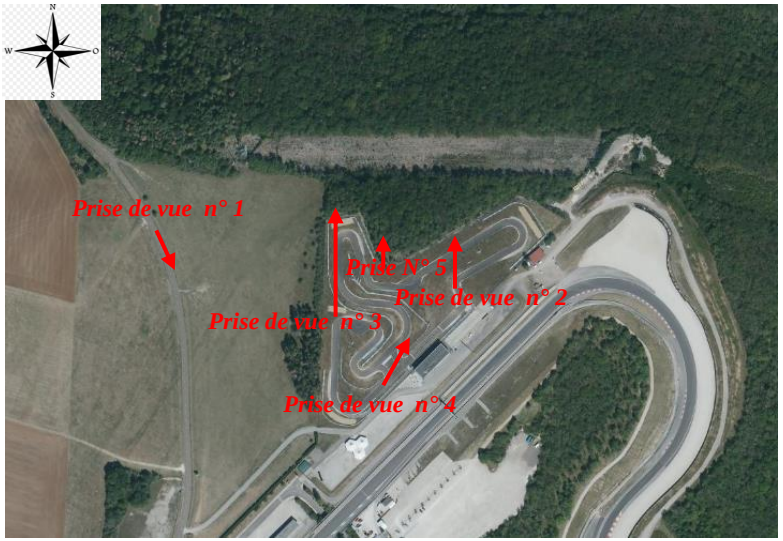

Prise de vue n° 1
Date de prise de vue : 06 juin 2023

Prise de vue n° 2
Date de prise de vue : 06 juin 2023

Prise de vue n° 3
Date de prise de vue : 06 juin 2023

Prise de vue n° 4
Date de prise de vue : 06 juin 2023

Prise de vue n°5
Date de prise de vue : 06 juin 2023

TECTA

Département de la Côte-d'Or

COMMUNE PRENOIS

Maître d'Ouvrage

Circuit Dijon-PRENOIS

Phase : Demande d'examen au cas par cas

Album photographique du site

Annexe 6

Carte des sites Natura 2000

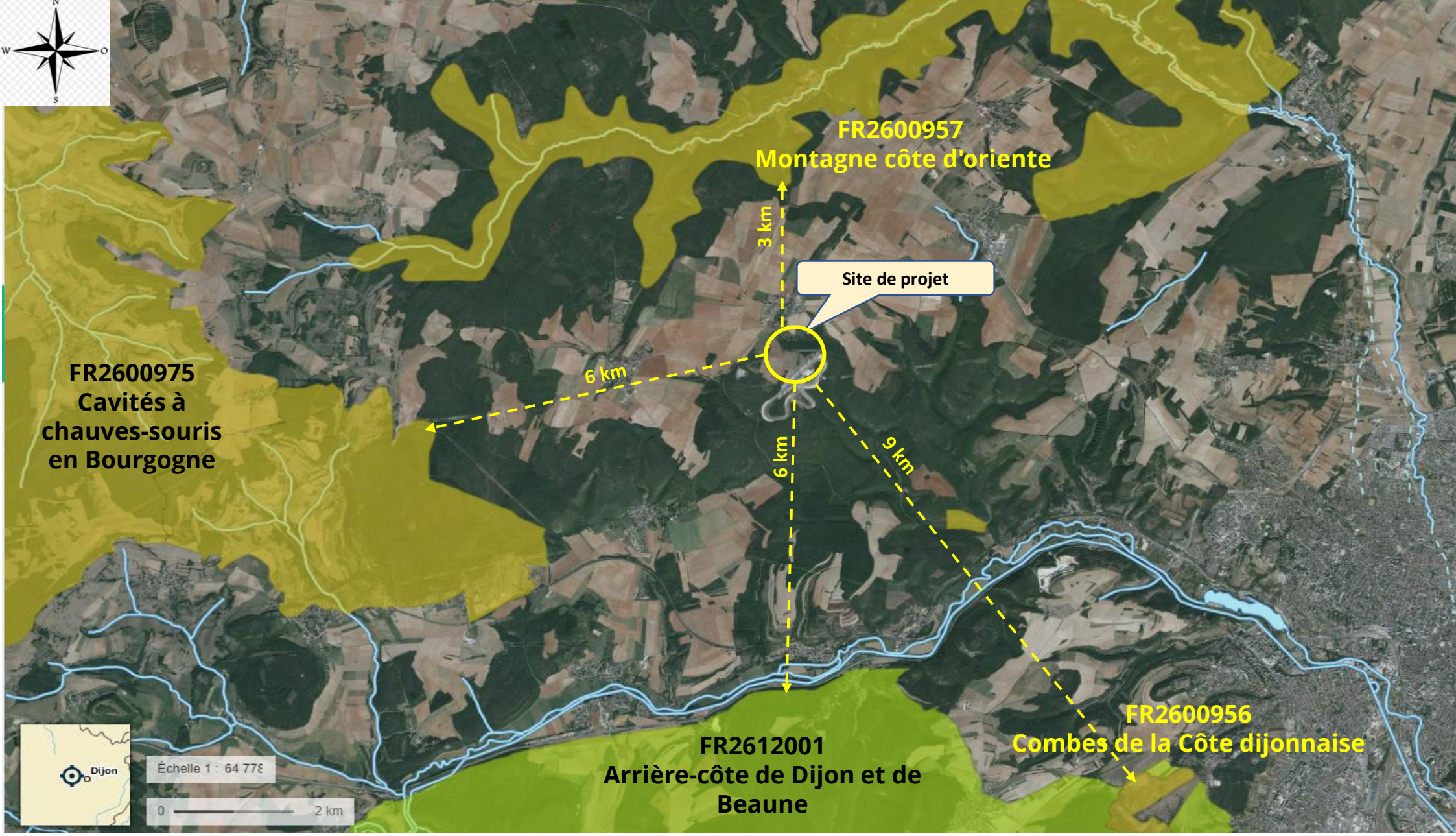

TECTA

Département de la Côte-d'Or

COMMUNE PRENOIS

Maître d'Ouvrage

Circuit Dijon-PRENOIS

Phase : Demande d'examen au cas par cas

Carte des sites Natura 2000

Directives Habitats & oiseaux

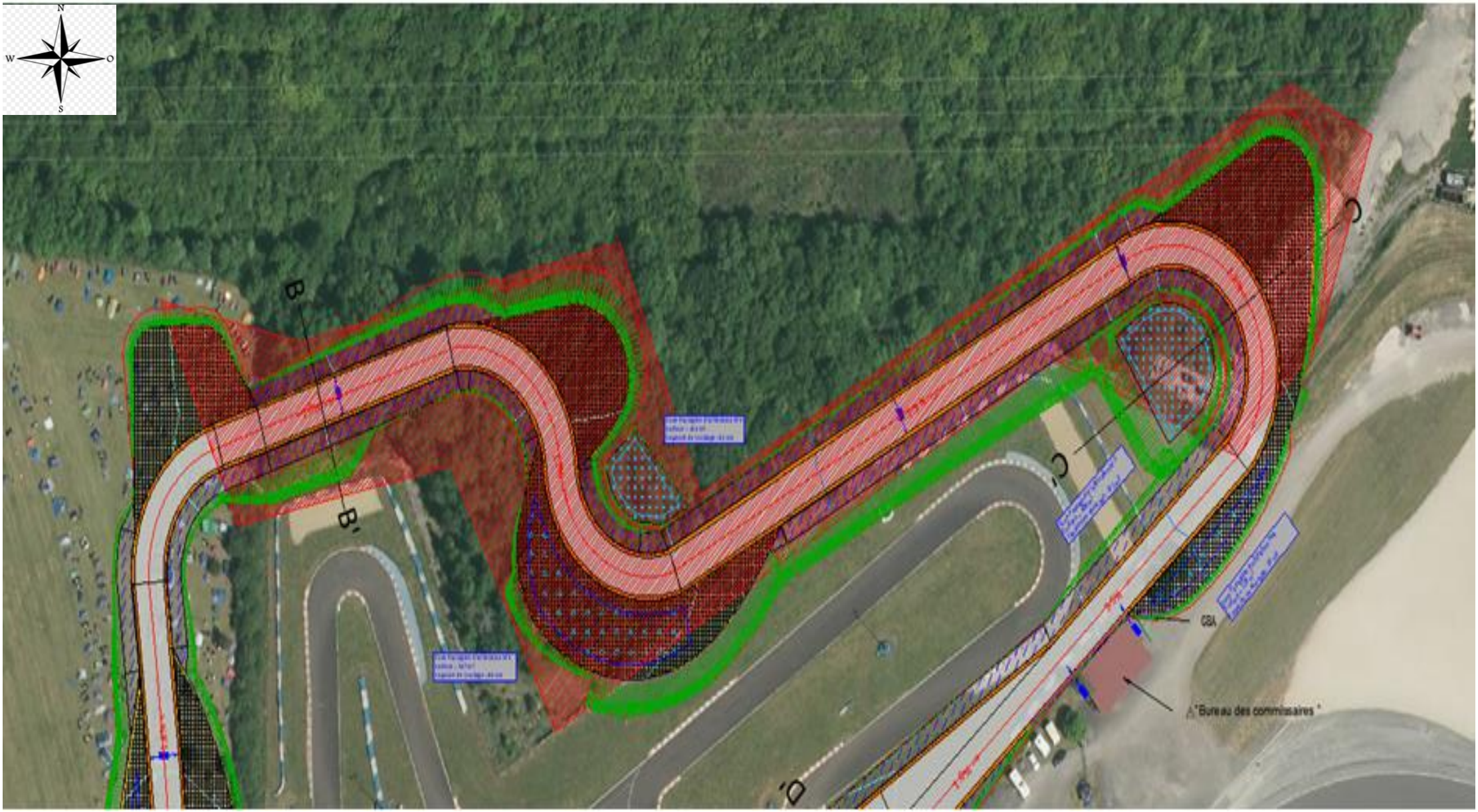

Département de la Côte-d'Or

COMMUNE PRENOIS

Maître d'Ouvrage

Circuit Dijon-PRENOIS

Phase : Demande d'examen au cas par cas

Surface de défrichement